

■ Transport de véhicules sur l'archipel du Frioul, approbation des tarifs 2009

**TARIFS ET CONDITIONS D'EXPLOITATION DU TRANSPORT DE VEHICULES SUR  
L'ARCHIPEL DU FRIOUL**

Type de véhicule	Tarif € AR en semaine	Tarif € AR le week end
<b>POUR LE FRIOUL</b>		
Véhicule léger	151	202
Fourgon jusqu'à 3,5 tonnes	198	283
Poids lourd au-delà de 3,5 tonnes	333	467
Engin	333	467
<b>UNE DEMI JOURNEE 4 HEURES</b>	750	

-Tout chargement ou déchargement nécessitant une procédure ou manœuvre spécifique, se verra appliquer une surtaxe de 20%.

-Les usagers devront effectuer leur réservation au moins dix jours calendaires avant la date de passage envisagée

-Les véhicules devront disposer d'une assurance en cours de validité

-La réservation sera effective suivant les disponibilités du bateau transporteur .

-Le poids total maximum d'un véhicule, charge comprise, devra être inférieur à 20 T.

-L'encombrement et la longueur des véhicules admis sur le navire sont limités à 16 mètres.